



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLOME DE  
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues  
DE LA MENTION Langues étrangères appliquées

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;  
Vu l'Arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master  
Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;  
Vu les propositions de Mme Hélène YECHE, doyenne de l'UFR Lettres et Langues

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le Jury du semestre Pair et Impair  
de l'année la première à la deuxième année  
de la session 1 à la session 2  
est composé pour l'année universitaire 2021/2022 de :

**Président(e) du Jury (Titulaire) :**

Mme SUBBOTINA GALINA Maître de Conférences

**Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :**

M. FOUCHER BRUNO Professeur Agrégé

**Titulaires :**

Mme ROBERT JESSICA Professeur Certifié  
M. BILLARD HENRI Maître de Conférences  
M. FIGUEIRAL MARQUES ARLINDO Professeur Certifié  
Mme BATESTI ISABELLE Maître de Conférences  
Mme FAURE GODBERT SYLVAINÉ Maître de Conférences  
M. MAULEON FABRICE Professionnel

**Suppléants(es) :**

Mme MILLON ZUMSTEIN ISABELLE Professeur Agrégé  
Mme SIMON EMMANUELLE Maître de Conférences  
Mme TEIXEIRA SANDRA Maître de Conférences  
M. BOILLET ETIENNE Maître de Conférences  
Mme PICKER MARION Maître de Conférences  
M. AMOUZOU *Emile* Maître de Conférences

**Article 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène YECHE, doyenne de l'UFR Lettres et Langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 15 Novembre 2021

Pour la Présidente de l'université de Poitiers  
et par délégation,  
la vice-présidente Formation  
Noëlle DUPORT

La Présidente de l'Université  
Virginie LAVAL